

02/2021

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRULON
DU 23 février 2021**

L'an deux mil vingt, le dix-neuf janvier à dix-neuf heures le conseil municipal de Brûlon s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel COUDREUSE, Maire.

Le quorum étant atteint Monsieur Le Maire ouvre la séance, après lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

Travaux

- Parvis de la Mairie

Madame CHAUVEAU informe le conseil sur l'évolution du chantier du parvis de la mairie qui a commencé le 15/02

- Les arbres

Les platanes ont été abattus, certaines personnes ont demandé les troncs ou des morceaux.

Le conseil municipal donne son accord pour la distribution des troncs d'arbres aux personnes qui ont fait la demande et le reste sera pris par le personnel communal.

Prieuré

- Devis pour un audit énergétique

Dans le cadre de la future réhabilitation du Prieuré l'Abbaye de la Couture, il y a lieu de réaliser un audit énergétique afin de maîtriser les consommations énergétiques.

DEVIS – M3e -38 rue du 11 novembre -72 210 la Suze sur Sarthe pour un montant de 1485.00 € H.T. soit 1 782.00 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, donne son accord et autorise Monsieur Le Maire à signer le devis

- Demande de subventions

Dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment du Prieuré l'Abbaye de la Couture, Monsieur Le Maire propose de l'autoriser à faire l'ensemble des demandes de subventions dans les diverses organismes (Etat, Région, Département...) concernant le dit projet.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à faire les demandes de subventions nécessaires pour le dit- projet.

-Demande de subventionnement des audits énergétiques des bâtiments communaux auprès du Département de la Sarthe –

Il est proposé d'effectuer des audits énergétiques sur les bâtiments suivants :

- L'immeuble 7 place Gautier Chevreuil pour la réhabilitation en commerce et logements

- Le Prieuré de l'Abbaye de la Couture pour la réhabilitation en centre culturel

- Les 27 logements de la résidence autonomie ainsi que les parties communes avant le rachat à Sarthe-habitat

- Le local ados – rue de l'Ouche dans projet futur de réhabilitation

Dans les différents cas, ces audits sont à la fois :

- Un guide nécessaire pour choisir au mieux les travaux à entreprendre
- Prioriser l'ordre de rénovation des bâtiments

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de FFF et arrêté les modalités de financement suivantes :

02/2021

Mission de Maîtrise d'œuvre partielle - travaux d'entretien de la voirie communale

Monsieur Patrick DODIER, adjoint au Maire, propose une mission pour renouveler la mission des travaux d'entretien de la voirie communale auprès de l'entreprise SAFEGE – 60 Rue Sainte Marie -72 530 YVRE L'EVEQUE Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le devis avec SAFEGE pour une mission des travaux d'entretien de la voirie communale pour un montant de H.T. de 3 399.00 €.

Etudes préalables à l'aménagement des rues de la Douve et du Pavé

Une convention d'ingénierie pourra être signée pour étudier l'aménagement des rues de la Douve et du Pavé avec la société SAFEGE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le devis avec SAFEGE pour convention d'ingénierie pour un montant de 5 450 € H.T

Un relevé topographique sera nécessaire avant le début de l'étude

Après vérification des réseaux, il y a lieu de prévoir de refaire le réseau d'eau potable sur 40 m de voie, Monsieur JARDIN, délégué au Syndicat d'eau LA TOUCHE/ L'AUNAY est chargé de prévenir la présidente de cette demande.

- Radars pédagogiques

Afin de réguler la vitesse dans les rues de Brûlon, Monsieur DODIER propose l'achat de deux radars pédagogiques ambulants

Le conseil donne son accord et retient l'entreprise MAVASSA

-Travaux d'éclairage public à prévoir :

La Commission voirie propose de changer les 51 lanternes led de l'éclairage public de la route de Sillé, rue Charles Bareau et de l'Avenue de la Libération un devis a été demandé à la SPIE,

Cependant, il y a urgence pour le chemin des Vignes qui n'est plus éclairé depuis plusieurs semaines, un devis de remplacement de lanternes a été demandé

Monsieur LEROY et Monsieur DODIER ont fait l'inventaire des traçages à réaliser sur l'agglomération de Brûlon, un devis est demandé

- Lotissement des Deux Chênes

Les travaux de la voirie finale sont prévus au budget du lotissement durant l'année 2021

Estimation : travaux 99 000 € H.T. – éclairage public 24 000 € H.T.- Travaux de regards d'eau 7 100.00 € H.T.

Demande de subvention pour le stationnement vélos

Madame CHAUVEAU informe que des appuis vélos sont prévus : place de la mairie, local ados, place de l'Eglise, Base de loisirs et l'école maternelle

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer les devis et à faire une demande de subvention auprès dans le cadre de l'action ALVEOLE

2 – Adhésion et autorisation de signature d'une convention avec le Pays Vallée de la Sarthe pour le service de conseil en énergie partagée (CEP)

Afin d'aider les collectivités à entreprendre une gestion énergétique efficace dans les bâtiments communaux et de l'éclairage public, le Pays Vallée de la Sarthe propose la mutualisation « d'un conseiller énergie » entre plusieurs communes

Une convention d'adhésion est proposée à la collectivité pour une période de 3 ans pour un coût de 1 288.80 € par soit (0.80 €/habitant)

.

Messieurs DUHAMEL et LEROY sont nommés élus référents

02/2021

Finances

- Participation financière au service de l'état-civil de la ville LE BAILLEUL (2020)

La loi NOTRE, prévoit l'obligation de participation des communes au financement du service de l'Etat Civil des petites villes hospitalières.

Pour l'année 2020, le coût d'un acte de décès est de 118.25 et le coût d'un acte de naissance est de 75.78 €.

La participation est de 700.34 € pour le service Etat Civil de la Ville de Le Bailleur pour l'année 2020

- Présentation des délibérations d'exonérations fiscales en cours sur la commune de Brûlon

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal des délibérations d'exonérations fiscales applicables sur le territoire de la Commune de Brûlon :

Taxe habitation :

- Exonération des meublés de tourisme en ZRR (date de La délibération 29-11-07)
- Assujettissement à la TH des logements vacants depuis + de 2 ans (date de la délibération 15/09-2013)

Taxe foncière non bâti

- Dégrèvement accordé aux jeunes agriculteurs – durée de 2 ans (date de la délibération 12/03/1992)

Présentation des nouvelles modalités de versement des impôts directs pour le budget 2021

Le conseil municipal devra se réunir entre le 31 mars et 15 avril pour voter les taux d'imposition.

- Cotisation 2021 – adhésion des Petites Cités de Caractère

Monsieur Philippe GUIHAL, délégué communal à l'association des Petites Cités de Caractère, fait une présentation de l'association et du travail d'accompagnement de l'architecte conseil auprès des habitants de la Commune.

Monsieur GUIHAL propose de continuer à adhérer à l'association avec le versement d'une subvention pour l'année 2021 d'un montant de 4 571.20 €

Monsieur Cédric ARLOT, Conseiller municipal et président de l'association des commerçants/artisans, propose au conseil l'implantation d'un panneau rue de Buet à la sortie du plan d'eau afin d'informer les touristes des commerçants du centre bourg.

Deux esquisses sont proposées avec reprise de la charte des couleurs des autres panneaux indicatifs proposant les activités de la Base

Après avoir délibéré, Le Conseil accepte cette proposition et autorise Monsieur Le Maire à signer le devis avec l'imprimerie CORNUEL

Proposition de mutualisation sur des prestations de fauchage, élagage débroussaillage

La Commission d'urbanisme –mutualisation propose de lancer une réflexion sur la mutualisation sur les prestations de fauchage, élagage, débroussaillage.

Monsieur Le Maire propose d'adhérer à cette proposition pour l'entretien des entrées de bourg.

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

02/2021

02/2021

02/2021

02/2021

02/2021

02/2021